

AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2019/N° **0012** /AGAC/DSV

Portant approbation de la fiche de poste de l'Inspecteur de Navigabilité

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, amendée par la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018 portant Code de l'Aviation Civile

Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG, du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Vu l'Arrêté 2019/N°720/MT/CAB/SGG, du 11 Mars 2019 portant adoption des Règlements Aéronautiques de Guinée (RAG) ;

DECIDE

Article 1 : Est approuvée la fiche de poste de l'Inspecteur de Navigabilité en annexe à la présente Décision.

Article 2 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

15 MARS 2019

Conakry, le.....

Ampliations

DG:.....1
DGA.....1
DSV.....3
DTA.....1
DNA.....1
SRH.....1
Archives:.....2/10



Elhadj Mamady KABA



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

FICHE DE POSTE
INSPECTEUR NAVIGABILITE DES AERONEFS

DIRECTION DE LA
SECURITE DES VOLS
BUREAU AIR

POSTE : INSPECTEUR NAVIGABILITE DES AERONEFS

SUPERVISEUR HIERARCHIQUE

Raison d'être du Poste :

La République de Guinée a une grande responsabilité en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols internationaux.

Le poste d'inspecteur de navigabilité des aéronefs est créé pour s'assurer que lesdits vols sont exécutés en toute sécurité conformément aux normes et pratiques recommandées de l'OACI ;

SUPERVISEUR HIERARCHIQUE DIRECTE :
Directeur de la Sécurité des Vols (DSV)
BUREAU DE RATTACHEMENT :
Service Navigabilité des Aéronefs

MISSION DU POSTE :

1. Participer à la certification et à la surveillance continue (aspect navigabilité) des entreprises de transport aérien ;
2. Participer à la certification/Approbation des organismes de maintenance agréés et à l'approbation des programmes de formation
3. Gérer l'immatriculation et tenir à jour le registre guinéen d'immatriculation des aéronefs civils
4. Assurer l'examen des aéronefs en vue de la délivrance et du renouvellement des certificats de navigabilité et de limitation de nuisance des aéronefs inscrits sur le registre national d'immatriculation
5. Assurer le traitement et le suivi des demandes d'approbation de modifications majeures et les autorisations exceptionnelles dans le cadre des responsabilités incombant à l'autorité d'immatriculation
6. Participer à l'élaboration et à la révision des Règlements relatifs à la navigabilité
7. Participer à la délivrance des autorisations et restrictions des vols nécessitant des procédures spéciales (CAT II, MNPS, MEL/CDL, EDTO, RVSM, PBN, RNAV, etc...)
8. Effectuer des inspections en vol et au sol
9. Approuver les manuels soumis par les exploitants dans le cadre de la certification initiale des organismes de maintenance des aéronefs et des services d'entretien des exploitants
10. Assurer la supervision des systèmes de gestion de sécurité (SGS) mis en place par les organismes de maintenance d'aéronefs et les exploitants aériens
11. Participer aux activités de supervision de la sécurité par la conduite d'audits et d'inspections des exploitants nationaux et étrangers (SANA-SAFA)
12. Assurer le traitement des demandes d'importation d'aéronefs en Guinée, d'acceptation des certificats de type (TC) délivrés par des autorités de certification en conformité aux exigences nationales en vigueur et conformément aux normes de l'OACI ;
13. Participer aux enquêtes sur les accidents et incidents de l'aéronautique civile

NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES :

INSPECTION

- Inspection technique avant autorisation
 - Inspection des exploitants aériens
 - Inspection des organismes de maintenance d'aéronefs
- Inspection pour la surveillance continue des exploitants autorisés
 - Inspection technique de la base et des escales des exploitants aériens
 - Inspection de la maintenance des aéronefs
- Rédaction des rapports d'inspection et formulation de recommandions

CERTIFICATION

- Certification primaire des exploitants aériens pour la délivrance d'un Permis d'Exploitation Aérienne
- Certification initiale des organismes de maintenance des aéronefs et des services d'entretien des exploitants.



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE
INSPECTEUR NAVIGABILITE DES AERONEFS**

**DIRECTION DE LA
SECURITE DES VOLS
BUREAU AIR**

ENQUETE

- Effectuer les enquêtes liées à la maintenance

EVALUATION

- Evaluation des manuels de procédures de maintenance
- Evaluation des manuels de formation du personnel AIR

REGLEMENTATION

- Participer à la rédaction et à la mise à jour de la réglementation relative à la navigabilité des aéronefs

EXPERTISE

- Participer aux missions d'expertise au niveau national et international

FORMATION

- Formation de base
 - Technicien de maintenance avion et/ou hélicoptère
 - Ingénieur mécanicien
- Formation complémentaires
 - Qualification Inspecteur de l'exploitation (OACI/FAA *government safety inspector training-airworthiness*)
 - Spécification ou qualification sur le matériel à inspecter
 - Facteurs humains

EXPERIENCE :

- Expérience d'au moins 5 ans dans la maintenance d'aéronefs
- Avoir occupé un poste de responsabilité dans la maintenance Compagnie ou AMO
- Bonne connaissance de la Règlementation (nationale et OACI) relative à la navigabilité des aéronefs
- Connaissance des systèmes d'assurance-qualité

APTITUDES PARTICULIERES :

- Avoir des qualités reconnues de tact, tolérance, pertinence et de patience
- Bon psychologue
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité physique à faire des inspections sur site et par tout temps
- Esprit de synthèse
- Intégrité morale
- Rigueur dans le travail

ENVIRONNEMENT DU POSTE

- **INTERNE**
 - Relation avec toute la structure de commandement
 - Relation avec tout le personnel
- **EXTERNE**
 - Relation avec les exploitants d'aéronefs
 - Relation avec les centres de maintenance d'aéronefs
 - Relation avec les centres de formation



Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile

**FICHE DE POSTE
INSPECTEUR NAVIGABILITE DES AERONEFS**

**DIRECTION DE LA
SECURITE DES VOLS
BUREAU AIR**

DEGRE D'AUTONOMIE :

- Initiative de décision technique dans la limite de la réglementation

NIVEAU D'ASTREINTE

- Possibilité d'être sollicité à tout moment pour des besoins urgents de contrôle
- Peut être amené à travailler en dehors des heures normales de service et la nuit

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Nombre de contrôles (variation, résultats)
- Provenance des aéronefs contrôlés (Nationaux/Région/Extérieur)
- Nombre de rapports d'évaluation pour la surveillance continue d'un exploitant détenteur d'un permis d'exploitation (le renouvellement) (MT)
 - Les rapports d'évaluation des manuels de procédures des organismes de maintenance (CT)
 - Les rapports d'évaluation des manuels de contrôle de maintenance des compagnies CT)
 - Les rapports d'évaluation des manuels de maintenance des compagnies CT)
 - Les rapports d'évaluation des Minimum Equipment List des aéronefs exploités en Guinée (CT)
 - Les rapports d'inspection des compagnies (MT)
 - Les rapports d'inspection de base (MT)

POSSIBILITE D'EVOLUTION :

- Evolution dans la filière expert (selon le niveau d'expertise ex : inspecteur, inspecteur principal et inspecteur en chef)
- Evolution selon la filière fonctionnelle (selon les poste ex : chef de bureau ou de service, coordonnateur des inspections, etc.)